



Reçu le :

Année Scolaire 2025 / 2026

DOSSIER FAMILIAL UNIQUE

Pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, la restauration scolaire, toutes les activités périscolaires, les centres de loisirs et l'école multisports.

Dossier à envoyer ou à déposer à Mairie Plus, Espace Famille **du 10 Mars au 20 Juin 2025**

2, Passage Lebarbier 77000 MELUN

Ou à transmettre par courriel à espacefamille@ville-melun.fr

Attention :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS INSCRIPTION

TOUTE INSCRIPTION VALIDEE FERA L'OBJET D'UN COURRIER ENVOYE PAR LES DIRECTIONS

Code Famille (vous le trouverez sur vos factures) :

1^{ER} ADULTE DU FOYER	2^e ADULTE DU FOYER
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de l'adulte 1 <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Email :	Email :
Profession :	Profession :
Nom de l'employeur :	Nom de l'employeur :

Adresse du foyer :

Situation du foyer :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Célibataire Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Parent de l'enfant ne vivant pas au domicile en cas de séparation/divorce :

Nom : Prénoms :

Adresse :

Tél domicile : Tél portable :

Tél professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant : Père Mère

ALLOCATIONS FAMILIALES OU AUTRE REGIME

N° d'allocataire :
(Merci de se référer aux pièces justificatives obligatoires)

Régime social : Nombre d'enfant(s) à charge :

**Contact obligatoire en cas d'impossibilité des deux parents de venir récupérer l'enfant
(personne majeure uniquement pour la Direction de l'éducation et plus de 16 ans pour les centres de loisirs et
multisports, munie d'une pièce d'identité)**

	Contact 1	Contact 2	Contact 3
Nom :			
Prénom :			
Tél domicile :			
Tél portable :			
Adresse :			
Lien avec l'enfant :			
Autorisé à récupérer l'enfant :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
A contacter en cas d'urgence :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

FICHE ENFANT

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : Fille Garçon

Scolarité 2025/2026 Inscription en petite section (né(e) du 01/01/2022 au 31/12/2022), inscription au CP ou changement d'école uniquement)

Classe fréquentée actuellement : Classe fréquentée à la rentrée 2025/2026 :

Ecole du secteur :

Ancienne école :

(Fournir un certificat de radiation en cas de changement d'école)

DEMANDE DE DEROGATION : Enfant hors secteur, extérieur ou moins de trois ans (classe des M.T.A)

Nom de l'école souhaitée :	
L'enfant a-t-il des frères et sœurs dans cette école ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par une nourrice ? (Si OUI, joindre justificatif) - Attestation de garde - Justificatif de domicile de la nourrice - Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par ses grands-parents ? - Justificatif de domicile des grands-parents - Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ecole à proximité du lieu de travail d'un des parents ? - Dernière fiche de paie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Motifs précis et détaillés de cette demande de dérogation (justificatifs à fournir attestant de chacune des situations) : (4 lignes max)

Les réponses ne seront apportées qu'après commission d'attribution dans la limite des places disponibles et fin juin au plus tôt.

PRE-INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES (pour toute l'année scolaire et renouvelable chaque année)

L'accueil de votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration scolaire est lié à l'école fréquentée.

RESTAURATION SCOLAIRELundi Mardi Jeudi Vendredi Régime alimentaire : Oui Non**Allergie alimentaire :** Oui Non**L'allergie entraîne obligatoirement la mise en place d'un PAI** Oui Non

Si oui, lequel :

Si oui, laquelle :

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction de l'éducation tous les ans (Tél : 01.64.52.74.34). L'enfant ne pourra pas déjeuner à l'école sans validation du PAI par la Direction de l'éducation, sans oublier de remettre la trousse avec le traitement.

ACCUEILS PERISCOLAIRES A L'ECOLE – Merci de respecter impérativement les horaires**Accueil Pré-scolaire**

(de 7h30 à 8h20)

Déposer l'enfant à 7h30 ou 7h45 ou 8h (aucun accueil en dehors de ses horaires)

 Oui Non

Réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. L'enfant devra avoir pris son petit déjeuner, être lavé et habillé.

Garderie du soir

(de 16h30 à 18h – uniquement pour les maternelles)

 Oui Non

Réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. (vous pouvez récupérer votre enfant à 17h ou 17h30 ou 18h)

Etudes surveillées

(de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2)

 Oui Non

Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir :

 Oui Non

Vous pouvez récupérer votre enfant à 17h30 ou 18h.

Etudes dirigées

(de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2)

 Oui Non

Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir :

 Oui Non

Sous réserve de dix inscriptions minimum par école et d'un nombre suffisant d'enseignants pour assurer le service. Validation effective en Septembre.

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DANS LES CENTRES DE LOISIRS**Accueil Post-scolaire**

(jusqu'à 19h, goûter fourni)

 Oui Non

Chaque jour scolaire est facturé.

 Matin (avec repas) 7h30-13h30 Après-midi (sans repas, goûter fourni) 13h30-19h Journée (avec repas, goûter fourni) 7h30-19h

Chaque mercredi du mois est facturé.

Accueil de Loisirs du Mercredi**L'allergie entraîne obligatoirement la mise en place d'un PAI** Oui Non

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction des centres de loisirs tous les ans, sans oublier de remettre la trousse avec le traitement.

J'autorise mon enfant à être photographié et filmé lors des activités et accepte la diffusion de ces images à travers les différents supports de communication (journaux, flyers, plaquettes publicitaires...) Oui Non **LE DOSSIER NE SERA VALIDE PAR LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET LA DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS QUE SI VOUS ETES A JOUR DANS VOS PAIEMENTS ET EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**

ECOLE MULTISPORTS LE MERCREDI

Ecole Multisports le Mercredi	<p>Obligatoire : <input type="checkbox"/> J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication connue pour la pratique des activités physiques et sportives.</p> <p><input type="checkbox"/> Matin 8h30-12h30 (sans repas) CP au CM2</p> <p><input type="checkbox"/> Après-midi 13h30-18h (sans repas) CE2 au CM2 (sans transport)</p> <p><input type="checkbox"/> Journée complète 8h30-18h (avec repas) CE2 au CM2 (pas de car pour le retour)</p> <p><input type="checkbox"/> Sans transport</p> <p><input type="checkbox"/> Car N°1 (Woody-Capucins-Mézereaux)</p> <p><input type="checkbox"/> Car N°2 (Quartier Schuman - Jules Ferry - Montaigu)</p> <p><input type="checkbox"/> Car N°3 (Almont-Saint Jean)</p> <p>Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir à la fin de l'école multisports :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Une seule facture pour l'année. Les annulations ne sont plus acceptées après le 30 septembre.</p> <p>La facturation de la restauration s'effectue au forfait et non au repas. Tous les repas sont donc facturés même en cas d'absence.</p>  <p>N'oubliez pas de vous inscrire pour le car Multisports, les places sont limitées.</p>
	<p>En cas de mise en place d'un PAI le remettre à la Direction des sports ainsi qu'une trousse avec le traitement. Si allergie alimentaire prévoir le panier repas.</p> <p>J'autorise mon enfant à être photographié et filmé lors des activités et accepte la diffusion de ces images à travers les différents supports de communication (journaux, flyers, plaquettes publicitaires...) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	

Les dossiers déposés après le 20 juin 2025 seront traités beaucoup plus tardivement.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales **avec l'accord du deuxième représentant légal.**

Je m'engage à informer la ville de Melun de tous changements relatifs aux renseignements fournis qui interviendraient au cours de l'année.

Les inscriptions de mon (mes) enfant(s) valent acceptation du règlement intérieur des structures fréquentées ainsi que le règlement intérieur de la régie unique (les règlements intérieurs sont disponibles en ligne sur l'Espace Citoyens <http://www.espace-citoyens.net/melun>).

J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités organisées par les structures.

J'autorise les structures à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires (traitement médical si PAI, hospitalisation, intervention chirurgicale).

La ville de Melun décline toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

Fait à Le

Signature du / de la représentant(e) légal :

Rappel : Article 441-7 du Code Pénal :

« est puni d'un d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère,
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Toute inscription validée fera l'objet d'un courrier envoyé par les Directions.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Attention :

N'oubliez pas de transmettre les photocopies des pièces justificatives avant le 20 juin 2025
Tout dossier incomplet sera refusé.

⚠ Les pièces justificatives sont détruites après instruction du dossier.

- Livret famille (ou extrait acte de naissance avec filiation).
- Pièces d'identité des parents ou représentant légal.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou facture téléphone fixe) de moins de 3 mois.
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 et toutes autres ressources (ne pas oublier la page où les revenus sont stipulés). Si pas d'avis d'imposition, les trois derniers bulletins de salaire.
- Dernière attestation de paiement CAF ou autre régime allocataire.
- Dernier bulletin de salaire ou promesse d'embauche, attestation de stage, de formation, d'inscription en agence d'intérim, d'inscription à France travail.
- En cas de divorce ou séparation (photocopie de la partie du jugement mentionnant la garde de l'enfant et l'identité des parents). Si pas de jugement fournir un justificatif de domicile et pièce d'identité des deux parents et une attestation sur l'honneur en stipulant que le parent non représenté est en accord avec la décision pour les inscriptions scolaires et centres de loisirs.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN SUPPLEMENT

Pour l'inscription centre de loisirs + accueil pré-scolaire :

- Carnet de santé : Toutes les pages des vaccinations obligatoires à jour.
- Une personne habilitée à reprendre l'enfant en cas de retard de la famille (voir règlement intérieur)
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

Pour l'inscription scolaire :

- En cas de déménagement : certificat de radiation de l'ancienne école

Pour l'inscription multisports :

- Attestation d'assurance 2025/2026
- Carnet de santé : Toutes les pages des vaccinations obligatoires à jour.
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

SEULS LES RESPONSABLES LEGAUX SONT HABILITES A INSCRIRE LEURS ENFANTS

Renseignements :

- Par courriel : espacefamille@ville-melun.fr
- Par téléphone : 01 69 68 53 90
- Par courrier : Espace Famille, 2 passage Lebarbier 77000 MELUN
- Au guichet de l'Espace Famille du lundi au vendredi de 8h30-12h15 13h30-17h 30
Le jeudi de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h

Retrouvez toutes les informations pratiques sur l'Espace Citoyens de la Ville de MELUN : <http://www.espace-citoyens.net/melun>



« Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès de l'Espace Famille 2 passage Lebarbier 77000 MELUN, 01.69.68.53.90, espacefamille@ville-melun.fr »

Pour l'exercice de vos droits ou pour toute question relative à nos traitements, consultez notre politique de protection des données affichée aux points d'accueil et disponible sur demande ou rendez-vous sur notre site Internet : <http://www.ville-melun.fr> rubrique « mentions légales ».